

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 12 AVRIL 2018**

**TAUX DES TAXES 2018 : taux inchangés**

- TAXE HABITATION 22,90 %
- TAXE FONCIERE BATI 12,35 %
- TAXE FONCIERE NON BATI 33,36 %
- COTISATION FONCIERE ENT 24.35 %

**BUDGETS PRIMITIFS 2018 :**

<b>COMMUNE :</b>	<b>Fonctionnement</b>	
1 653 380.07 €		
	<b>Investissement</b>	<b>353 285.09</b>
€		
<b>ASSAINISSEMENT :</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>81 531.98 €</b>
	<b>Investissement</b>	<b>234 854.23</b>
€		

**MISSION ASSISTANCE MO RENOUVELLEMENT DSP ASSAINISSEMENT -CIT :**  
Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement de la DSP assainissement par le CIT 18. La mission d'un montant de 9 240,00 € HT est acceptée.

**TRAVAUX VOIRIE COMMUNALE ET BATIMENTS COMMUNAUX :**

- Le Conseil Municipal, décide de réaliser des travaux de voirie en enrobés du Chemin des Vachers et retient l'entreprise COLAS Centre Ouest BOURGES pour la somme de 17 225.00 € HT.
- Le Conseil Municipal, décide de réaliser des travaux de voirie en enrobés petite route de Concrossault et retient l'entreprise COLAS Centre Ouest pour la somme de 98 741.75 € HT et retient le plan de financement suivant :

<b>RECETTES :</b>	
<b>DEPARTEMENT :</b>	<b>26 710.00 €</b>
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>72 031,75 €</b>
<b>TOTAL :</b>	<b>98 741.75 €</b>

- Le Conseil Municipal retient les 2 devis de l'ent. GAUCHER de Blancafort pour la création de 2 rampes d'accès pour personnes handicapées aux 2 écoles sous réserve d'obtention d'aides financières DETR et Région pour la somme de :

- école maternelle : 4 860.06 € HT
- école élémentaire : 5 345.06 € HT

Total : 10 205,12 € HT.

- COEP. entreprise ADEV : Le Conseil Municipal décide de retenir l'ent. ADEV 2 Rue Jules Ferry 36300 Le Blanc pour la réalisation d'un Conseil d'Orientation Energétique du Patrimoine (COEP) communal - 22 bâtiments, 5 550 M<sup>2</sup> pour la somme de 13 230 € HT.

**COMPOSITION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :** M. le Maire expose au conseil que la nécessité d'organiser une élection municipale complémentaire à Sainte-Montaine entraîne une recomposition du conseil communautaire constitué sur la base d'un accord local par arrêté du 17 octobre 2013. Il doit être procédé à une nouvelle détermination du nombre et à une répartition des sièges de conseiller communautaire.

Considérant l'accord local fixant à 37 le nombre de sièges de la communauté de communes Sauldre et Sologne, il est adopté la recomposition suivante :

Communes	Nombre de conseillers titulaires
AUBIGNY SUR NERE	12
ARGENT SUR SAULDRE	5
BLANCAFORT	3
BRINON SUR SAULDRE	3
IVOY-LE-PRÉ	2
CLÉMONT	2
OIZON	2
LA CHAPELLE D'ANGILLON	2
MÉRY- ÈS-BOIS	2
PRESLY	1
MÉNÉTRÉOL-SUR-SAUDRE	1
ENNORDRES	1

**PARTICIPATION FSL 2018** : Le Conseil Municipal décide de fixer à 1 800 €, le montant de la contribution financière de la commune au titre des Fonds de

Solidarité du Conseil Départemental de Cher pour l'année 2018.

Cette contribution annuelle est attribuée de façon forfaitaire pour les 3 champs d'application : le logement, l'eau, l'énergie.

**DIVERS** :

**CONTRAT PRESTATION SUIVI AGRONOMIQUE BOUES STATION EPURATION CHAMBRE AGRICULTURE** : Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de la Chambre d'agriculture du Cher pour le contrat de prestation du suivi agronomique des boues de la station d'épuration de la Commune. La prestation retenue s'élève à la somme de 2 687.76 € TTC.

**BAIL COMMERCIAL LE BACCHUS** : Le Conseil Municipal décide de réaliser un bail commercial regroupant le local commercial et le logement 1A Rue du 8 Mai à Mme SICARD Axelle domiciliée 1C rue du 8 Mai à Blancafort.

Le bail prendra effet au 20 avril 2018 sur la base d'un loyer mensuel de 535 € avec report intégral du loyer pendant 1 ans soit jusqu'au 20 avril 2019.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce bail à l'étude BOMBERAULT Aubigny Sur Nère.

